



# POURSUIVONS NOS EFFORTS

## RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Concrétisons les ambitions  
du Sommet Humanitaire Mondial

---

RAPPORT DE SYNTHÈSE ANNUEL 2018 SUR LE PROGRAMME D'ACTION POUR L'HUMANITÉ



OCHA



## PROGRAMME D'ACTION POUR L'HUMANITÉ

5 RESPONSABILITÉS FONDAMENTALES  
24 MESURES TRANSFORMATRICES

---

La présente publication a été élaborée par la section Analyse politique et Innovation de la division Politique du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA).

Équipe de rédaction : Breanna Ridsdel, Lilian Barajas, Charlotta Benedek, Ranu Gupta

Éditeurs : Matthew Easton, David McDevitt

Conception et mise en page : Broadley Creative Ltd

Traduction : Strategic Agenda

L'OCHA tient à remercier les parties prenantes, les membres de son personnel et ses partenaires pour leur contribution à l'élaboration et à la révision du présent document.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Division Politique de l'OCHA

Courriel : [pact@un.org](mailto:pact@un.org)

© OCHA décembre 2018

Photo de couverture : Une femme assiste à une réunion communautaire au camp de personnes déplacées de Zamai, dans le département du Mayo Tsanaga, situé dans l'Extrême Nord du Cameroun. Elle a pris la fuite avec ses enfants après l'attaque de sa maison par Boko Haram et l'assassinat de son mari. OCHA/Eve Sabbagh

# POURSUIVONS NOS EFFORTS

## RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Concrétisons les ambitions  
du Sommet Humanitaire Mondial

---

RAPPORT DE SYNTHÈSE ANNUEL 2018 SUR LE PROGRAMME D'ACTION POUR L'HUMANITÉ



OCHA

# SYNTHÈSE VISUELLE

## Messages clés

**1**

Lors du Sommet Humanitaire Mondial, les participants ont pris des milliers d'engagements en vue de réaliser le Programme d'action pour l'humanité et ont lancé un programme en faveur du changement.

**2**

Les résultats sont les suivants :

- Les partenaires des secteurs de l'action humanitaire et du développement travaillent de manière plus concertée.
- Les parties prenantes agissent plus en amont afin d'atténuer les effets des crises.
- Les ressources sont consacrées au renforcement des capacités locales et nationales.
- Le financement pluriannuel et flexible gagne du terrain.

**3**

Mais les progrès ont été inégaux et principalement limités à ce qui est réalisable dans le cadre des systèmes humanitaires existants. Afin de réduire la vulnérabilité, il convient d'aller au-delà des solutions et des logiques de résultat à court terme.

**4**

Désormais, différents partenaires doivent s'engager mutuellement à réfléchir à la manière de mesurer le changement et d'évaluer les progrès collectifs à l'avenir.

**5**

Nous devons collectivement poursuivre nos efforts afin de réaliser un changement systémique et d'obtenir des résultats réels en faveur des populations touchées par les crises.

Les cinq premières difficultés ayant entravé les progrès en 2017, d'après les rapports :



Le financement



Les ressources et les capacités humaines



Les données

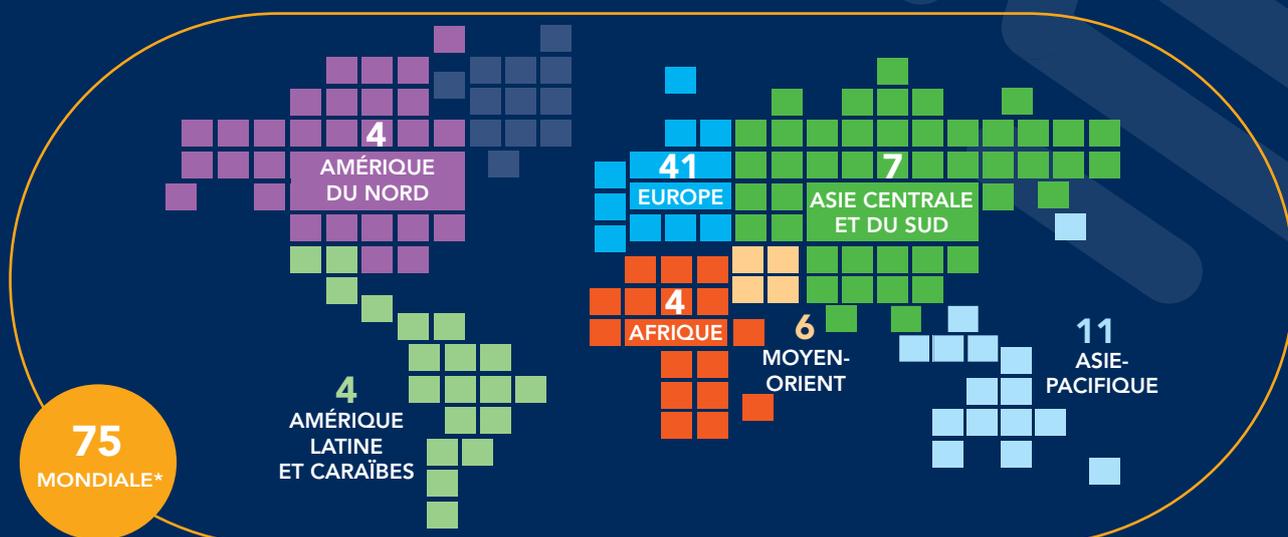


Les conditions et l'accès sur le terrain



La coordination

Répartition géographique des parties prenantes ayant publié un rapport en 2017



\*désigne les organisations possédant plusieurs sièges ou branches.

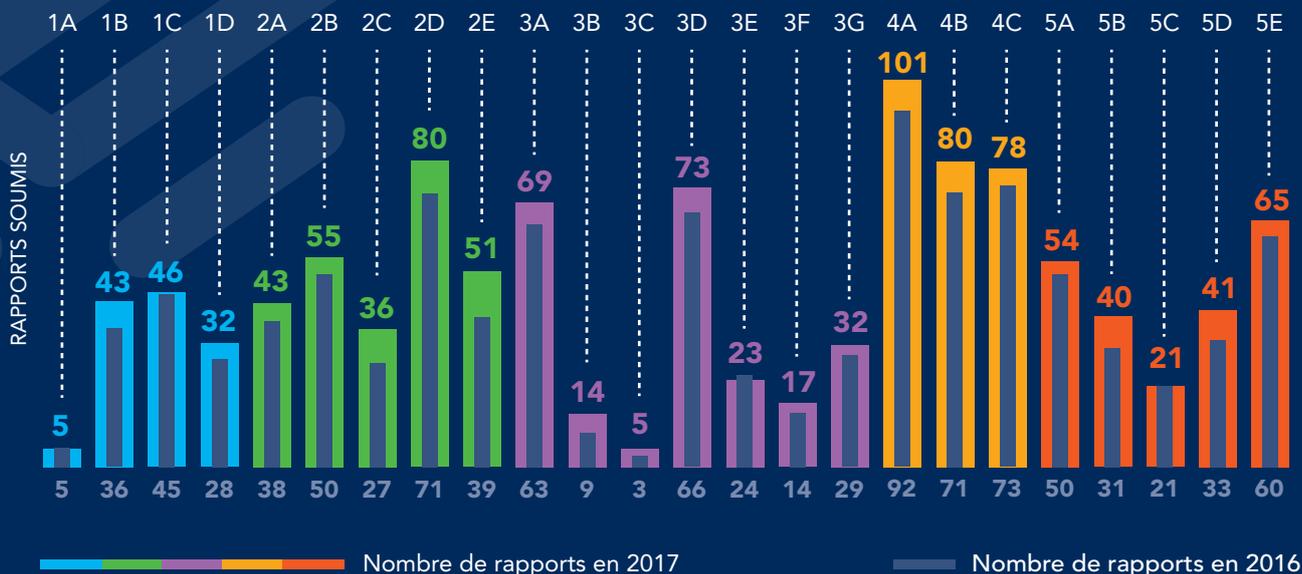
## Parties prenantes ayant renseigné la plateforme PACT en 2017



## Suivi des progrès à travers les rapports



## Nombre de rapports publiés par mesure transformatrice en 2016 et 2017





POURSUIVONS NOS EFFORTS

# RÉSUMÉ ANALYTIQUE

« Nous ne pouvons pas réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 sans redoubler d'efforts pour atteindre ceux qui sont le plus laissés de côté : les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, les femmes et les filles, les enfants et toutes les personnes dont la vie a été bouleversée par des conflits ou des catastrophes. [...] L'appel à l'action énoncé dans le Programme d'action pour l'humanité est plus urgent que jamais. »

António Guterres, Secrétaire général des Nations Unies, déclaration prononcée à l'occasion du premier anniversaire du Sommet Humanitaire Mondial, le 23 mai 2017

Événement décisif, le Sommet Humanitaire Mondial a donné le coup d'envoi d'un programme d'action indispensable au changement. Les participants ont pris des milliers d'engagements afin de réaliser le Programme d'action pour l'humanité, un plan en cinq volets visant à soulager la souffrance, à réduire les risques et à atténuer la vulnérabilité à l'échelle mondiale. Alors que la mise en œuvre de ces engagements progresse, les parties prenantes doivent poursuivre les efforts par lesquels elles entendent parvenir à des résultats en faveur de millions de personnes touchées par les crises.

Deux ans après le Sommet Humanitaire Mondial, 152 parties prenantes ont rendu compte des actions entreprises pour réaliser les changements préconisés dans le Programme d'action pour l'humanité, démontrant ainsi un soutien massif aux aspirations matérialisées par les cinq responsabilités fondamentales énoncées dans celui-ci. Les initiatives rapportées par les parties prenantes entre janvier et décembre 2017 sur la plateforme en ligne pour l'action, les engagements et la transformation (PACT, accessible à l'adresse suivante : [agendaforhumanity.org](http://agendaforhumanity.org)) contribuent aux efforts plus largement déployés par la communauté internationale pour accompagner les populations en situation de crise, conformément aux promesses contenues dans les objectifs de développement durable (ODD).

Même s'il en est encore au stade des balbutiements, le Programme d'action pour l'humanité commence à redéfinir les approches mondiales et locales en matière de prévention des crises humanitaires, de préparation à celles-ci et de recherche de solutions pour y remédier, posant ainsi les jalons pour de futurs changements plus importants. Tandis que la coopération entre l'action humanitaire et le développement est mise en œuvre aux plus hauts échelons des Nations Unies et remodèle les stratégies des États membres en matière d'aide, l'application de la « nouvelle méthode de travail » (New Way of Working) s'accélère au niveau des pays. Les parties prenantes réagissent aux alertes rapides en finançant et en lançant des actions précoces afin d'atténuer les effets des crises. Un groupe d'États membres et d'organisations internationales engagés a adopté des changements politiques et juridiques autorisant de nouvelles stratégies, notamment le financement direct des acteurs locaux et un soutien financier pluriannuel pour favoriser les résultats collectifs. Les acteurs de l'action humanitaire internationale consacrent leurs ressources au renforcement des capacités locales et nationales en vue de se préparer aux crises et d'y faire face, tout en s'efforçant d'améliorer la transparence, l'efficacité et l'efficience des interventions à l'échelle mondiale. Le Pacte relatif au financement de l'action humanitaire (Grand Bargain) et d'autres



Âgée de sept ans, Serah vit à Rann, dans l'État de Borno, au Nigéria.

OCHA/Yasmina Guerda

initiatives multipartites lancées à l'occasion du Sommet – telles que la Charte pour le changement, la Charte pour l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire, les initiatives Education Cannot Wait (« l'éducation ne peut attendre ») et Connecting Business (« établir des liens avec les entreprises ») – ont ouvert la voie à l'action collective dans des domaines clés.

Malgré ces réalisations concrètes, les progrès demeurent inégaux. Certaines des 24 mesures transformatrices du Programme d'action pour l'humanité ont maintenu leur dynamique, d'autres se sont essouffées à mesure que le Sommet perdait de son élan, et d'autres encore n'ont toujours pas fait l'objet de l'attention requise. Le manque de financement durable et prévisible pour la prévention des conflits et la consolidation de la paix reste un obstacle important à une programmation plus cohérente dans les domaines interdépendants de l'action humanitaire, du développement et de la paix. La nouvelle vision du Secrétaire général des Nations Unies en matière de maintien de la paix et de redynamisation du dispositif de consolidation de la paix de l'ONU devrait constituer un catalyseur incontournable et orienter les progrès dans les années à venir. Cependant, il n'existe aucune feuille de route indiquant la manière d'atténuer les souffrances dévastatrices subies par les civils dans les conflits actuels. Au contraire, les violations généralisées du droit international humanitaire (DIH) et du droit international des droits de l'homme (DIDH) sont toujours aussi fréquentes, et les mesures concrètes visant à accroître la responsabilisation restent difficiles à mettre en place. Afin d'avancer dans ces deux domaines, il sera nécessaire de prendre appui sur une volonté politique, un leadership et un plaidoyer qui vont bien au-delà de la communauté humanitaire.

Malgré quelques évolutions positives en 2017, les déplacements internes de populations demeurent relégués au bas de l'échelle des priorités mondiales. Les organisations humanitaires nationales et locales restent sous-représentées dans les processus de prise de décisions – notamment internationaux – et les partenariats significatifs établis entre elles doivent être renforcés. Que ce soit à l'échelle mondiale ou locale, les populations touchées ont rarement voix au chapitre dans les décisions concernant leur vie, en dépit des efforts déployés par un petit groupe de parties prenantes engagées pour améliorer la participation, la transparence et la responsabilité. Enfin, peu de progrès ont été constatés dans



Un réfugié rohingya participe à la construction d'abris provisoires en prévision des fortes pluies de mousson. Cox's Bazar, au Bangladesh.

OCHA/Vincent Tremeau

la recherche de nouvelles ressources permettant de répondre à l'augmentation des besoins humanitaires. La mobilisation de la volonté politique, des partenariats et des ressources afin de combler les lacunes constitue peut-être le défi le plus important des années à venir.

Pour la première fois, les parties prenantes ont fait part des difficultés spécifiques qu'elles rencontrent dans la mise en œuvre de leurs engagements. Globalement, l'ampleur et la complexité des besoins humanitaires, qui ont de nouveau atteint des records en 2017, représentent le principal obstacle évoqué. Dans ce contexte, les parties prenantes ont indiqué que le manque de financement et les capacités insuffisantes constituaient les deux premières difficultés auxquelles elles doivent faire face, illustrées par leur combat pour fournir aux populations assistance et protection avec des ressources limitées, souvent dans des conditions extrêmement pénibles. La carence de données et d'analyses de meilleure qualité est la troisième contrainte la plus fréquemment citée. Le manque de moyens du secteur humanitaire pour recueillir, examiner et utiliser les données afin d'orienter la prise de décisions a été décrit comme un frein affectant l'ensemble des mesures transformatrices.

Les parties prenantes font également face à des difficultés dans la mise en œuvre du programme de changements lui-même. La concrétisation des engagements et la conversion des promesses ambitieuses et des politiques volontaristes en actions tangibles sur le terrain ont mis en lumière les obstacles structurels, les restrictions légales et l'insuffisance des capacités qui doivent être surmontés. Il est particulièrement urgent de remédier à ces problèmes, en s'efforçant de tenir compte d'opinions diverses, d'assurer un financement pluriannuel et flexible et de financer directement les acteurs nationaux. Le manque de temps et l'insuffisance des ressources investies en vue d'agir différemment, ainsi que la réticence à réajuster des systèmes, des processus et des comportements profondément ancrés, se traduisent essentiellement par un confinement des progrès à ce qui est de l'ordre du réalisable dans le cadre des structures humanitaires existantes. Les changements exigeant de repenser les méthodes établies, notamment ceux préconisant l'inclusion d'un plus large éventail d'acteurs dans le processus de prise de décisions, piétinent quant à eux. Enfin, en l'absence d'un cadre clairement défini pour évaluer les progrès et les résultats obtenus, les parties prenantes peinent à évaluer dans quelle mesure les changements produisent l'effet escompté sur les populations touchées par les crises.

## Réalisations et difficultés en 2017

Les réalisations rapportées par les parties prenantes en 2017 reflètent une grande diversité d'actions individuelles et collectives, entreprises afin de concrétiser leurs engagements et de générer les changements préconisés par le Programme d'action pour l'humanité. La section suivante synthétise les vastes domaines dans lesquels des progrès collectifs ont été accomplis au regard des quatre premières responsabilités fondamentales. Les avancées relatives à la cinquième responsabilité sont décrites dans le cadre des autres responsabilités fondamentales qu'elles viennent appuyer. Les chapitres suivants proposent une analyse plus détaillée des progrès réalisés au niveau des 24 mesures transformatrices, au travers des cinq responsabilités fondamentales.

### PREMIÈRE RESPONSABILITÉ FONDAMENTALE Prévenir et faire cesser les conflits

Les rapports relatifs à la première responsabilité fondamentale ont témoigné des initiatives menées de façon concertée par un groupe de parties prenantes en vue de renforcer la capacité de la communauté internationale à prévenir les conflits, à y faire face et à renforcer la résilience. Conformément à l'appel du Secrétaire général de l'ONU à faire de la prévention une priorité, les parties prenantes ont rendu compte d'un certain nombre d'actions politiques, stratégiques et concrètes visant à mettre davantage l'accent sur la prévention des conflits, à intégrer des approches préventives dans les cadres politiques relatifs aux actions humanitaires et au développement, et à améliorer les capacités opérationnelles afin d'éviter les conflits, de résoudre les crises et de maintenir la paix. Leurs rapports ont également démontré qu'elles soutenaient fermement l'amélioration de la cohérence et de la coordination entre l'action humanitaire, le développement et le maintien de la paix, ainsi que l'élaboration de stratégies s'inscrivant dans la droite ligne des actions de mise en œuvre des ODD, pour faire face aux crises et favoriser la stabilité. Afin d'étayer ces stratégies, les parties prenantes ont également pris des mesures destinées à améliorer l'analyse des conflits et les outils utilisés à cet effet, et à impliquer les communautés de femmes, de jeunes et de différentes confessions religieuses avec l'optique d'instaurer des sociétés pacifiques et résilientes. Cependant, elles ont désigné le manque de financement durable et prévisible pour les actions de prévention et de résolution des conflits comme le premier obstacle au progrès – malgré les efforts déployés par certains États membres et d'autres partenaires pour consacrer des fonds à ces activités. Elles ont également souligné la nécessité absolue d'améliorer la collecte et l'analyse des données afin de favoriser des stratégies plus cohérentes et de renforcer les capacités nationales et internationales à mettre en place une programmation tenant compte des conflits.

Au camp Dalori de Maiduguri situé dans l'État de Borno, au Nigéria, des femmes et des filles déplacées à l'intérieur du pays se réunissent autour d'un point d'eau pour remplir des bidons.

UNICEF/Gilbertson  
VII Photo





## DEUXIÈME RESPONSABILITÉ FONDAMENTALE Respecter les règles de la guerre

En 2015, Abdul-Ghani Ali Ahmed Al-Awag a été témoin du bombardement du bâtiment devant lequel il pose. Depuis le début de la guerre, il a perdu quatre membres de sa famille. Aden, Yémen.

OCHA/Matteo Minasi

Un groupe engagé d'États membres et d'organisations de la société civile a fait part de ses efforts en vue de promouvoir le respect des règles de la guerre et la protection des civils dans le cadre des conflits armés. Les parties prenantes se sont principalement investies dans le plaidoyer, afin de rappeler aux belligérants leurs obligations en matière de droit international humanitaire et de droit international des droits de l'homme, en veillant notamment à leur responsabilisation au regard des violations commises. Un petit nombre d'entre elles a également fait état de mesures concrètes destinées à améliorer la conformité à ces principes, telles que la collecte de données relatives aux violations, la recherche des pratiques les plus à même d'épargner les populations civiles, le renforcement des capacités nationales et organisationnelles de protection des civils, et la formation des forces armées étatiques et non étatiques aux règles applicables. Les parties prenantes n'ont cessé de faire preuve d'un ferme engagement politique en faveur de la protection des femmes et des filles contre les violences sexistes, qu'elles ont concrétisé au moyen du financement et de la mise en œuvre de programmes visant à prévenir ce type de violence ou à y faire face, et de la sensibilisation aux droits des femmes. Certaines ont également rapporté une intensification des actions de prévention de l'exploitation et des abus sexuels.

Cependant, elles ont souligné que les violations largement répandues du DIH et du DIDH, associées à un manque de responsabilisation, restent des problèmes majeurs. L'insécurité et les difficultés d'accès entravent les efforts déployés pour apporter aide et soins médicaux dans le cadre des conflits armés. Les conditions difficiles sur le terrain constituent également un obstacle considérable au recensement et à la consignation des violations du droit international, et de ce fait à la responsabilisation, ainsi qu'à l'élaboration de politiques, à la conception de programmes et à l'évaluation des progrès relatifs à la protection des civils. Les progrès collectifs ne peuvent être réalisés sans une action plus concrète, telle que l'adoption de cadres politiques nationaux relatifs à la protection des civils, l'incitation des belligérants à respecter davantage le DIH et le DIDH, le plaidoyer en faveur de la conformité aux règles et la responsabilisation permanente au regard des violations.

## TROISIÈME RESPONSABILITÉ FONDAMENTALE

### Ne laisser personne de côté

D'importants progrès normatifs ont été réalisés en 2017 afin de faire respecter les droits des groupes les plus vulnérables, notamment les personnes déplacées de force, les migrants, les apatrides, les femmes et les filles, les enfants, les jeunes et les personnes en situation de handicap, et de trouver des solutions en leur faveur. Depuis l'adoption en 2016 de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, les parties prenantes ont contribué à l'élaboration du pacte mondial sur les réfugiés et, en ce qui concerne les migrations, ont soutenu la mise en place du Cadre d'action global pour les réfugiés. Les rapports publiés en 2017 ont révélé une intensification de la mobilisation politique, du plaidoyer et des recherches autour des déplacements internes, même si cette question est restée cantonnée au bas de l'échelle des priorités mondiales. Les parties prenantes ont également continué à améliorer la coopération et le financement en faveur de solutions concertées permettant de répondre aux besoins à court et à plus long terme des personnes déplacées.

Par ailleurs, les rapports de 2017 ont démontré que le travail initié en 2016 pour ancrer les principes d'égalité des genres et d'inclusion dans l'action humanitaire a commencé à porter ses fruits. De nouvelles mesures et directives, et de nouveaux outils relatifs à l'égalité des genres ont été adoptés au niveau politique ; les parties prenantes ont ainsi financé et livré des programmes visant à autonomiser les femmes, à leur fournir, ainsi qu'aux filles, des services essentiels et à accroître leur participation à la prise de décisions dans le cadre d'interventions humanitaires. Mettant en pratique leur engagement à rendre l'action humanitaire plus inclusive, les parties prenantes ont fait état du financement et de la mise en œuvre de programmes tenant compte du handicap, et du renforcement de leurs capacités institutionnelles pour répondre aux besoins des personnes handicapées.

Malgré ces réalisations, les rapports ont révélé que les plus vulnérables sont toujours laissés de côté. Un leadership politique permettant d'apporter des solutions durables et de traiter les causes profondes est absolument indispensable, car le niveau élevé des déplacements et des besoins humanitaires générés par les crises prolongées excède les ressources disponibles pour y faire face. La nécessité de disposer de données et d'analyses de meilleure qualité – notamment de données ventilées par sexe et par âge – afin d'orienter la prise de décisions et d'évaluer les incidences, est apparue comme le principal enjeu de la troisième responsabilité fondamentale. Les contraintes relatives aux ressources humaines, au financement et aux capacités ont également empêché les parties prenantes de mettre en œuvre des programmes prenant davantage en compte la vulnérabilité.

Celles-ci ont également souligné que l'engagement du secteur humanitaire et sa capacité à œuvrer en faveur de l'égalité des genres et à autonomiser les femmes et les filles restent malheureusement insuffisants. En outre, elles ont constaté un manque persistant d'encadrement et d'expertise, grâce auxquels les acteurs du secteur humanitaire agiraient de manière à autonomiser et à inclure les personnes handicapées, les jeunes et d'autres groupes marginalisés, et à répondre à leurs besoins. Si l'accélération du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en dépend, la communauté internationale doit s'attacher à combler ces lacunes, afin d'atteindre les populations les plus laissées de côté.

## QUATRIÈME ET CINQUIÈME RESPONSABILITÉS FONDAMENTALES

### Procéder différemment pour mettre fin au dénuement et investir dans l'humanité

Les quatrième et cinquième responsabilités fondamentales du Programme d'action pour l'humanité préconisent de profonds changements dans la manière dont collaborent les parties prenantes, afin de proposer une programmation et un financement qui non seulement répondent aux besoins immédiats, mais également atténuent la vulnérabilité, renforcent la résilience et enfin, réduisent les besoins humanitaires à long terme. Depuis deux ans, les aspirations exprimées par ces deux responsabilités fondamentales se confondent avec le programme de changement lancé à l'occasion du Sommet Humanitaire Mondial ; des efforts visant à mettre en œuvre ces changements se sont traduits par une réflexion, des discussions et un débat constructifs.

L'appel lancé lors du Sommet Humanitaire Mondial afin de renforcer les systèmes nationaux, renforcer les capacités locales et autonomiser les acteurs locaux a constitué un thème transversal dans les rapports relatifs aux 24 mesures transformatrices. Les parties prenantes internationales sont restées résolument engagées en faveur de ce changement, comme le prouvent d'importantes réalisations en 2017. Plusieurs États donateurs ont réformé leur législation et modifié leur politique, ce qui leur a permis, pour la première fois, de financer directement des organisations non gouvernementales locales. Nombre d'entre eux ont augmenté le budget alloué aux différents mécanismes de financement commun pour les pays. Les parties prenantes ont continué à consacrer leurs ressources au renforcement des capacités locales et nationales, et se sont également efforcées d'appuyer la participation et la représentation des organisations locales dans le cadre de la coordination humanitaire. Néanmoins, les engagements pris pour intégrer un plus large éventail d'acteurs dans les processus de prise de décisions du secteur humanitaire n'ont pas été systématiquement concrétisés. D'importants obstacles structurels, juridiques et institutionnels ont empêché les acteurs locaux d'accéder directement aux fonds humanitaires internationaux. En outre, le financement des opérations humanitaires par le biais des fonds de financement commun pour les pays, instrument essentiel de l'appui aux actions locales, est resté bien en deçà de l'objectif fixé à 15 %.

Les parties prenantes ont également pris d'importants virages stratégiques et opérationnels afin de mieux anticiper les crises, notamment en augmentant le budget alloué à la préparation, à la réduction des risques de catastrophe et au renforcement de la résilience. En 2017, elles ont su tirer profit des alertes rapides pour lancer des actions précoces, qui ont joué un rôle clé dans l'atténuation des effets de l'insécurité alimentaire et des conditions climatiques extrêmes dans plusieurs crises. Les parties prenantes ont indiqué qu'elles augmentaient les capacités régionales et nationales en matière de préparation, renforçaient la résilience urbaine et amélioraient la collecte ainsi que l'analyse des données afin d'étayer une prise de décisions tenant compte des risques. Cependant, le degré de priorité accordé à l'action préventive reste relativement inférieur à ce qu'il devrait être, de même que les ressources qui lui sont affectées ; ce qui, comme l'ont souligné les parties prenantes, ralentit les progrès dans des domaines essentiels tels que la collecte et l'analyse des données. D'importantes mesures politiques et concrètes sont indispensables pour développer les initiatives existantes et traduire dans les faits la vision d'une approche plus préventive des crises humanitaires. Pour y parvenir, l'engagement d'un éventail très diversifié de partenaires issus du gouvernement, du secteur privé et de la société civile sera nécessaire.

Répondant à l'appel lancé par le Programme d'action pour l'humanité et suivant les recommandations du Secrétaire général des Nations Unies, les parties prenantes

ont réalisé des progrès considérables dans l'amélioration de la coopération entre les acteurs de l'action humanitaire et du développement, afin de réduire les risques et la vulnérabilité, tout en renforçant la résilience lors des crises prolongées. Des réformes institutionnelles ont été conduites en ce sens par les États membres et l'ONU, notamment sous la forme d'un Comité de pilotage conjoint. Plusieurs pays ont élaboré des stratégies spécifiques de mise en œuvre de la « nouvelle méthode de travail » et d'appui à la définition d'objectifs collectifs. Un groupe restreint d'États membres facilite cette progression opérationnelle en assurant un financement conjoint, pluriannuel et flexible. Malgré un soutien politique au plus haut niveau et des réalisations prometteuses dans certains pays, la mise en œuvre de la coopération entre les secteurs de l'action humanitaire et du développement ainsi que la recherche de la combinaison adéquate des différentes formes de financement pour réduire les besoins humanitaires n'en sont qu'à leurs débuts. Des cadres d'analyse conjoints, un financement pluriannuel de la part des parties prenantes et une forte détermination seront indispensables pour mettre à profit les enseignements tirés et appuyer la définition d'objectifs collectifs dans différents contextes.

Enfin, les parties prenantes ont fait part d'un certain nombre d'initiatives en cours, destinées à optimiser les coûts, notamment l'expérimentation de modèles harmonisés et simplifiés pour l'établissement des rapports, la réduction des frais de gestion et l'augmentation de l'assistance en espèces. Les acteurs du secteur humanitaire ont réalisé des progrès collectifs remarquables dans la publication de données destinées à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA) et certaines parties prenantes ont personnellement apporté leur soutien à l'amélioration des données et de l'analyse des flux d'aide humanitaire. Bien que ces efforts soient importants, les gains d'efficacité, aussi exceptionnels soient-ils, ne peuvent compenser l'écart considérable existant entre les besoins humanitaires et les ressources disponibles. La mobilisation de la volonté politique, des partenariats et des financements en vue de le combler reste peut-être le plus grand défi des années à venir.

Après le passage de l'ouragan Irma, des habitants se fraient un chemin dans une rue inondée de La Havane, à Cuba.

EFE/Rolando Pujol



## Réussissons la transformation

Les changements préconisés dans le Programme d'action pour l'humanité sont aussi ambitieux que difficiles à atteindre, et se heurtent souvent à des oppositions. Le choix de solutions ou de résultats à court terme ne produirait pas le changement systémique nécessaire pour réduire les vulnérabilités. Le fait qu'un si grand nombre de parties prenantes maintiennent leur engagement à réaliser ces changements témoigne de leur caractère indispensable et pertinent pour les millions de personnes dans le monde qui sont enlisées dans des crises. Alors que la mise en œuvre des engagements est aujourd'hui dans sa troisième année depuis le Sommet Humanitaire Mondial, les parties prenantes doivent poursuivre leurs efforts et pérenniser leur volonté de revoir leurs méthodes de travail afin de se préparer aux crises humanitaires, de leur faire face et, enfin, de se reconstruire. La communauté internationale ne doit pas perdre de vue l'ambition commune et la responsabilité partagée d'alléger les souffrances, de réduire les risques et d'atténuer la vulnérabilité. Seule une action collective durable permettra de progresser en vue d'honorer les promesses contenues dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en faveur des millions de personnes en proie ou exposées aux crises humanitaires.

Chaque chapitre du rapport recommande des mesures visant à consolider les acquis et à faire avancer le Programme d'action pour l'humanité et les résultats du Sommet Humanitaire Mondial. À plus grande échelle, les parties prenantes doivent s'engager mutuellement à :

« Cela devient plus difficile chaque année », affirme Maurice Dom Dom. Il tente de faire vivre sa famille en cultivant ce petit lopin de terre à Paoua, en République centrafricaine. En raison de restrictions budgétaires, Maurice ne recevra plus d'aide humanitaire cette année.

OCHA/Eve Sabbagh



Au Soudan du Sud, la violence qui a éclaté à Wau et aux alentours a entraîné le déplacement récurrent d'environ 80 000 personnes depuis début 2016.

OCHA/Guïomar  
Pau Sole



- **Maintenir la dynamique engagée en faveur d'un changement systémique :** le Programme d'action pour l'humanité préconise de remodeler fondamentalement la collaboration entre les parties prenantes avant, pendant et après les crises humanitaires. À mesure que progresse le processus de changement, la communauté humanitaire doit songer à élargir ses ambitions et ne pas se dérober face aux écueils structurels qui limitent sa capacité à obtenir de meilleurs résultats en faveur des populations touchées par les crises. Les parties prenantes devront rester impliquées et collaborer afin de surmonter les obstacles, de garder intactes leurs aspirations et d'affronter les questions difficiles. Un leadership ambitieux, un plaidoyer et un engagement constants à tous les niveaux de l'action humanitaire seront indispensables pour que la mise en œuvre des engagements passe à l'échelon supérieur et permette d'accomplir un véritable changement systémique.
- **Développer des solutions en fonction des différents contextes :** les parties prenantes doivent tenir compte des différents aspects de l'action humanitaire dans des contextes divers. Étant donné qu'il n'existe pas de solution unique, les mesures transformatrices préconisées par le Programme d'action pour l'humanité doivent être adaptées à la variété des contextes et des réalités opérationnelles, tout en restant fidèles à une vision élargie du changement. Les parties prenantes doivent également continuer à partager les enseignements et les bonnes pratiques tirés de ces expériences.
- **Impliquer un large éventail de parties prenantes :** à mesure que progresse la mise en œuvre de leurs engagements, les parties prenantes doivent veiller à ne pas perdre de vue les opinions diverses qui ont enrichi le processus du Sommet Humanitaire Mondial. Au moment de définir, de mettre en œuvre et d'évaluer le changement, elles doivent s'efforcer d'intégrer les points de vue des acteurs nationaux et locaux, de la société civile, des organisations de femmes et de jeunes, ainsi que d'autres parties prenantes. Une plus grande collaboration avec les universitaires, les instituts de recherche et le secteur privé peut permettre d'apporter des preuves de ce qui fonctionne, tout en tirant profit de différentes compétences et technologies face aux défis qui se posent à l'action humanitaire.
- **Renforcer la mesurabilité du changement :** les parties prenantes doivent non seulement faire état de leurs réalisations et de leurs difficultés sur la plateforme PACT, mais aussi s'engager mutuellement sur des questions essentielles pour l'avenir, notamment la manière de renforcer la mesurabilité du changement, de déterminer l'incidence des actions accomplies et d'évaluer les progrès collectifs au regard des mesures transformatrices préconisées par le Programme d'action pour l'humanité.



**PROGRAMME D'ACTION  
POUR L'HUMANITÉ**  
5 RESPONSABILITÉS FONDAMENTALES  
24 MESURES TRANSFORMATRICES

